

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 avril, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Chislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT
M. Pierre MALGOUYRES représenté par M. Pascal PRINGAULT

Absents :

Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Francine TEISSIER

Délibération n° DL20230503	Déménagement des archives au Manoir
---------------------------------------	--

Les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et en assurent eux-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique de l'État et conformément à la législation applicable en la matière (articles L212-6, L212-6-1 et L212-10 du Code du Patrimoine).

Le Centre de Gestion de la F.P.T de l'Aveyron propose une mission d'aide à l'archivage en application des dispositions de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Dans ce cadre légal le Centre de Gestion propose de mettre à disposition de la collectivité un archiviste pouvant effectuer les tâches suivantes :

- Tri et classement des documents d'archives
- Sensibilisation et conseil en archivage auprès des agents
- Elaboration de procédures et accompagnement de projets d'archivage,
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et mise à jour régulière du classement mis en place

Par délibération en date du 16 décembre 2019, la collectivité a décidé d'adhérer au service archivage du Centre de gestion de l'Aveyron. La convention a été signée le 15 janvier 2020.

Un état de lieux a été réalisé sur l'existant faisant ressortir :

- Un arriéré d'archives à trier avec de nombreux gisements d'éliminables
- Des locaux saturés et peu adaptés à la conservation d'archives

- L'opportunité d'aménagement d'une pièce dédiée à la conservation d'archives définitives

Le traitement des archives a été confié au Centre de Gestion de l'Aveyron et réalisé de janvier à mai 2022. Suite au traitement, les archives à garder définitivement devaient être déplacées au Manoir, avec l'aide de personnel municipal. Faute d'agent disponible, un deuxième archiviste du Centre de Gestion est intervenu pendant 2,5 jours.

L'intervention du deuxième archiviste, non prévu dans le devis initial, est facturée 700€ (sur la base de 280€ par jour d'intervention).

Ouï l'exposé de Madame Sylvie LOPEZ, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'intervention d'un deuxième archiviste pour le déménagement des archives
- **VALIDE** le coût supplémentaire de 700€
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents correspondants

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance,
Francine TEISSIER

